



édito

De la collecte des données

Des milliers d'entreprises et d'administrations collectent des milliards de données, parfois sous le prétexte de nous mieux protéger - c'est le cas notamment des données de santé - le plus souvent pour les monétiser.

Le comportement de chacun d'entre-nous, nos préférences en tout domaine, sont ainsi enregistrés, analysés et leurs conclusions tendent à gouverner nos vies. Nous le savons tous et portant peu s'en émeuvent sauf sur les réseaux sociaux qui amplifient le phénomène.

Ce n'est donc pas l'ignorance qui guide nos comportements mais la paresse du confort, la grande promesse de la vie numérique, la rapidité, la fluidité ; le plaisir garanti balaie toute réticence.

Lapandémie nous a rappelé de façon caricaturale qu'être gouverné c'est être surveillé, contrôlé, certifié, isolé des garanties traditionnelles de nos libertés - école, famille, associations toutes institutions qui favorisent le « vivre ensemble » - au nom de l'inatteignable « risque zéro ».

Les scientifiques, faute d'assumer clairement que plus s'étend la connaissance plus grandit la conscience de nos ignorances ont accru notre angoisse face à l'incertitude. La complexité ne fait plus recette. Le langage de la colère est devenu celui de la politique. L'espace partagé de la raison qui était le socle du débat démocratique se fragmente en une multitude d'îlots de certitudes violemment proclamées, incompatibles et irréconciliables.

Ces données pourraient portant nous aider à construire un chemin entre l'hubris de la science et l'obscurantisme vers une terre plus vivable, plus saine et durable et un dialogue plus apaisé.



Alain Coulomb

tribune

PLFSS 2023, un cru complexe : obstacle, avancées et perspectives.

Chaque automne, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) apporte son lot de surprises. 2023 ne fait pas exception à la règle.

Article 30 : Un obstacle de taille dans le PLFSS 2023

Cette année, la surprise du PLFSS a été un mécanisme d'appels d'offres pour les médicaments ; un dispositif permettant aux pouvoirs publics de référencer un seul laboratoire et de rembourser une seule marque de médicament pendant une période qui peut aller jusqu'à 18 mois.

Cette idée n'est pas nouvelle, puisqu'en 2012, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) l'évoquait déjà en ces termes : « les appels d'offres aboutissent en pratique souvent à des changements de fournisseurs. Il en résulte que de nombreux patients subissent des changements de médicaments non voulus et qui peuvent générer des risques de confusion et d'erreur lors des prises quotidiennes. (...) Les Pays-Bas se trouvent confrontés à des fréquentes ruptures de stock car certains fabricants n'ont pas les capacités de production suffisantes pour répondre aux besoins et les fournisseurs qui n'ont pas été retenus se sont retirés du marché. Les prix sont très bas et encouragent les producteurs à délocaliser leurs productions pour dégager des marges suffisantes (...). Les délais de livraison s'accroissent et peuvent atteindre 3 à 12 semaines. Ainsi 6 à 8000 patients recevaient par jour un autre médicament que celui désigné par l'assureur par manque de disponibilité ». Les exemples européens, renseignés par l'IGAS, semblaient donc limpides... et pourtant insuffisants pour le Gouvernement.

Les pharmacies d'officine fortement opposées à l'article 30



Il a donc fallu la mobilisation de l'ensemble de la profession (syndicats, groupements, étudiants), des pharmaciens d'officine ayant apposé sur leur vitrine une affiche alertant les patients, et des différents acteurs de la chaîne du médicament pour contrer cette disposition.

Unis, nous avons tous alertés le Gouvernement sur les conséquences désastreuses de cette mesure pour les patients. Les modifications de marque de médicaments engendrées par les appels d'offres auraient entraîné de la confusion pour les patients et ainsi une perte de chance pour le succès de leur traitement. En outre, les ruptures

d'approvisionnement, déjà nombreuses, se seraient fortement accrues.

Cette mesure aurait également entraîné un déséquilibre économique sur le marché du générique, fragilisé l'ensemble des pharmacies, particulièrement en milieu rural, et ainsi remis en question notre maillage territorial.

A l'heure où j'écris ces lignes, le Gouvernement devrait abandonner ce dispositif insensé au profit d'un rapport permettant de juger de l'utilité, ou devrais-je dire de l'inutilité et de la dangerosité, de ce dispositif. A suivre... !

PLFSS 2023, un cru complexe : obstacle, avancées et perspectives.

Des évolutions attendues inscrites dans le PLFSS 2023

Si le PLFSS 2023 porte des mesures combattues par la profession, il permet également de réelles avancées pour les pharmaciens d'officine.

La vaccination par les pharmaciens d'officine, définitivement inscrite dans la loi !

Depuis le début de la crise sanitaire, les pharmaciens d'officine ont témoigné d'une organisation exceptionnelle et d'un professionnalisme sans faille pour vacciner la population contre la Covid-19.

Les pharmaciens d'officine sont des professionnels de santé accessibles sur l'ensemble du territoire, disponibles et ont la confiance des patients. Ils ont aussi la volonté de faire évoluer le métier pour répondre aux besoins de la population.

La vaccination Covid-19, après l'expérimentation et la généralisation de la vaccination antigrippale, a donc été un déclencheur pour les pouvoirs publics. Notre investissement les a finalement convaincus du rôle essentiel de notre profession dans la stratégie vaccinale.

En parallèle, deux avis de la Haute Autorité de santé (HAS) parus en janvier et juin 2021, recommandaient l'élargissement des compétences vaccinales de plusieurs professionnels de santé, et notamment des pharmaciens d'officine. Selon l'autorité, les pharmaciens d'officine devraient être autorisés à prescrire et à vacciner les enfants (à partir de deux ans) et les adultes avec les vaccins vivants et non vivants. Les objectifs sont clairement affichés par la HAS : « faciliter le parcours vaccinal de la population et ainsi augmenter la couverture vaccinale en France ».

Depuis plusieurs années, notre syndicat appelait le Gouvernement à légiférer en ce sens. Si nous voulons renforcer la couverture vaccinale, nous devons pouvoir compter sur l'ensemble des professionnels de santé.

Le PLFSS consacre enfin cette évolution ! Les pharmaciens d'officine sont désormais autorisés à prescrire et à injecter les vaccins.

Nous espérons désormais que cette mesure pourra également s'appliquer aux préparateurs en pharmacie. Ces derniers ont été autorisés à vacciner contre la grippe et la Covid-19 pendant la crise sanitaire, sous la supervision du pharmacien.

Qu'attendons-nous pour faire évoluer leurs missions ?

Organisation du système de santé et PLFSS, un bon duo ?

Nous constatons tous à notre niveau, professionnels de santé, patients, industriels, que notre système de soins est arrivé à un tournant. Nous voyons tous la désertification médicale s'accélérer, les pathologies chroniques s'intensifier, les attentes des patients se modifier, les nouveaux usages de la santé se développer, parfois pour le pire, parfois pour le meilleur, les besoins de coopération entre professionnels de santé se renforcer.

Si certains aspects de l'organisation de notre système de santé

Depuis le début de la crise sanitaire, 18 400 officines ont été autorisées à vacciner contre la Covid-19

peuvent être inscrits dans le PLFSS, la plupart des dispositions attendues par les professionnels de santé et les patients ne rentrent pas dans ce cadre budgétaire étroit.

Le PLFSS n'est pas l'outil adapté pour changer notre système de santé. Il est impossible de gager toutes les mesures de prévention, de dépistage ou encore de coopération interprofessionnelle tant attendues dans cette loi budgétaire.

En outre, la temporalité des lois « santé », souvent une par mandat, ne peut répondre à l'urgence de la situation et au rythme des réformes nécessaires de l'organisation des soins.

Récemment, les représentants des conseils ordinaires médecins, pharmaciens, infirmiers... ont recommandé de manière unanime les transferts de compétences quand un territoire le nécessite. Il s'agit là d'une étape importante pour le monde de la santé et nous devons nous en saisir immédiatement. Cependant, sans modification du code de la santé publique et parfois de façon concomitante celle du code de la sécurité sociale, toute avancée est impossible.

Nous devons porter une organisation du système de santé ambitieuse consciente des enjeux quotidiens de nos concitoyens.

Alors, chers lecteurs et adhérents de Coopération Santé, pourquoi ne pas envisager une loi santé annuelle ?

Je suis convaincu que chacun d'entre nous a de nombreuses suggestions pour répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé et ainsi proposer une offre de soins adaptée à la population.

Au plaisir d'en débattre avec vous,
Pierre-Olivier Variot,
Président de l'USPO



Vaccination en pharmacie

Questions / réponses à...

PAUL TRONCHON, Président de SAVEURS ET VIE



A l'occasion de la semaine nationale de la dénutrition, du 18 au 25 novembre cette année, le collectif de lutte contre la dénutrition indique qu'en France, 2 millions de personnes, dont 270 000 en EHPAD et 400 000 personnes âgées à domicile en souffrent. SAVEURS ET VIE, membre de ce collectif et adhérent de Coopération Santé, se consacre depuis 20 ans à la lutte contre cet état pathologique tout en favorisant le maintien à domicile de ces personnes.

Nous avons interviewé Paul TRONCHON, le Président fondateur de SAVEURS ET VIE.

Pourriez-vous nous présenter votre entreprise et sa raison d'être ?

SAVEURS ET VIE a été fondée en 2001 pour accompagner les personnes âgées dans le maintien à domicile par la nutrition.

Forts de nos 270 salariés dont 35 diététiciennes, nous assurons la livraison de repas conçus par nos spécialistes-experts en nutrition, préparés par nos Chefs-traiteurs, choisis par chaque senior (ou aidant) en fonction de ses goûts et de ses envies. Grâce à une bonne alimentation-plaisir, nous favorisons ainsi leur maintien à domicile tout en respectant leurs besoins nutritionnels.

Nous livrons actuellement 10 000 repas par jour aux seniors directement à domicile, ou par l'intermédiaire des collectivités ou des EHPAD.

Nous disposons de 3 plateformes régionales : région parisienne, Pays de Loire, Bretagne et PACA, dans lesquels nous assurons les livraisons en direct avec nos veilleurs-livreurs. Dans les autres régions le service est réalisé par notre partenaire depuis 10 ans, Chronofresh, filiale de La Poste.

Notre ADN comprend également un volet de développement durable : nous favorisons les produits bio, les circuits courts, les emballages ré-employables, recyclables et pratiques permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire, et optimisons notre logistique avec des véhicules et vélos électriques.

 **Saveurs et vie accompagne plus de 60 collectivités en IDF**

Vous avez employé le terme de veilleurs-livreurs. Quel est leur rôle ?


Au-delà du repas apporté, nos veilleurs-livreurs apportent contact journalier, sourire, partage et convivialité. Ils sont nos ambassadeurs formés à la prise en charge des personnes fragiles. Si nécessaire ils alertent nos diététiciennes et nos plateformes de suivi qui préviennent les personnes responsables ou aidantes.

Nous effectuons également plus de 6000 suivis nutritionnels par an au domicile de personnes âgées.

Nous préparons à l'avance et sommes particulièrement attentifs lors de retour d'hospitalisation. Des études ont en effet montré qu'un suivi nutritionnel à domicile après un séjour hospitalier réduisait le taux de ré-hospitalisation de 60% chez les seniors dénutris. Nous avons conclu un partenariat avec l'Assurance retraite d'Île de France pour un suivi nutritionnel de 3 mois intégré au plan d'aide au retour à domicile après hospitalisation : 3200 visites à domicile ont été effectuées en 2021, ainsi que 1500 appels de suivi. Il a été constaté que 68% des retraités sont stabilisés ou ont repris du poids.

Votre expertise en nutrition vous amène-t-elle à participer à des recherches ?

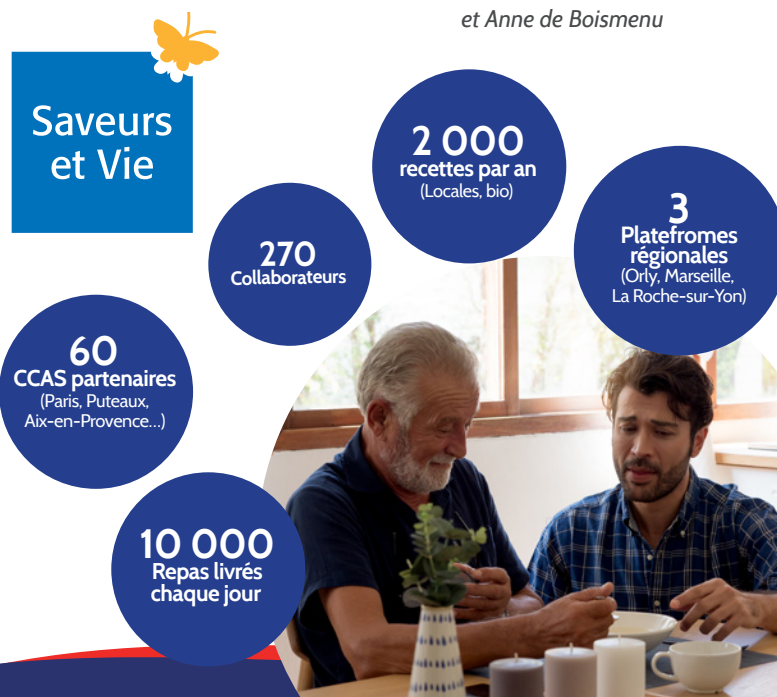
Effectivement nous participons à des recherches où nous apportons notre savoir-faire de diététique, de logistique et de suivi de personnes, par exemple avec les départements des Hauts de Seine et du Val d'Oise dans un programme de détection et de prise en charge de la dénutrition des personnes âgées, ou l'accompagnement nutritionnel et physique en amont/aval d'une intervention chirurgicale pour une prothèse de hanche ou de genou...

 **Saveurs et Vie propose une solution adaptée et innovante grâce à un savoir-faire acquis depuis plus de 20 ans et à un réseau de partenaires traiteurs, chacun spécialisé dans une composante du repas.**

Par ailleurs, nous avons réalisé le projet de recherche collaboratif RENESSENS avec l'INRAE financés par l'ANR qui a permis de publier 3 articles scientifiques dans notre domaine de la nutrition des personnes âgées à domicile..

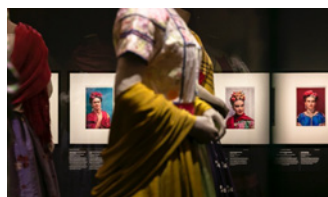
«Je pense qu'il faudrait encore développer les recherches sur les relations entre alimentation et médicaments en particulier lors de polymédications des personnes âgées ou de pathologies chroniques, du diabète...Saveurs et Vie serait prêt à en être partie prenante.» dit Pascal Tronchon, Président Fondateur de Saveurs et Vie.

Propos recueillis par Gérard Mathieu et Anne de Boismenu



regards

Frida Khalo, au-delà des apparences



Jusqu'au 5 mars 2023 -

Palais Galliera, Paris

Pourquoi Frida Khalo reste-t-elle si fascinante ?

Il y a eu tant d'expositions de ces œuvres et tant

d'ouvrages sur cette femme féministe, révolutionnaire, libérée, résiliente, peintre, poète, enseignante, belle, originale, inspirante... Cette artiste à part entière, décédée en 1953, seule dans la « casa Azul » si emblématique de Coyoacan, près de Mexico, dans son refuge originel luxuriant qui l'avait vu naître 47 ans plus tôt.

L'exposition qui lui est consacrée au Palais Galliera se concentre sur son univers personnel. Son histoire intime y est dévoilée avec émotion (presque trop...). Ses bagues, ses colliers fascinants, ses jupes et ses chemisiers traditionnels customisés par elle-même, nous font sentir sa présence forte, iconique, flamboyante.

Frida était très malade, la polio très jeune lui laisse une jambe atrophiée puis, un accident de tramway à 18 ans détruit sa colonne vertébrale. Des douleurs chroniques incessantes s'imposent à son corps fragile et durant toute sa vie. Mais son âme était dédiée à la défense de sa culture, à l'indépendance de son pays, à la recherche artistique. La maladie et la souffrance ont été transcendées en art de vivre, en expression spirituelle, en œuvres particulières. Un univers de résilience et de victoires sur la maladie et la souffrance, un hymne à la vie.



Parmi les objets exposés en ce moment au Palais Galliera, il y a sa garde-robe iconique, mais aussi, ceux qu'on ne voit pas habituellement comme sa prothèse de jambe décorée minutieusement par ses soins, son rouge à joue entamé et des médicaments à moitié ouverts. On s'imagine aisément dans sa chambre, en train de discuter avec elle de la place des femmes dans la société, de courage politique, d'art. Une promenade à ses côtés, elle nous tient le bras, elle sourit. C'est une étrange sensation.

Cette exposition exceptionnelle est tellement émouvante. On en sort les larmes aux yeux.

Francesca Genanne

« La démocratie en santé, comprendre et s'engager »

Par Christian SAOUT

Presses de l'EHESP, Rennes Mai 2022, 288 pages

De l'usager au citoyen, du malade au patient.



Au décours de l'épreuve des « années de cendres » marquées par le SIDA et l'émergence des maladies nosocomiales, les malades, leurs associations ont mis en cause le système de santé, dénoncé ses manquements et sa surdité maquillée de paternalisme.

Ainsi, la loi de mars 2002 s'est imposée. Christian Saout engagé dans ces combats nous décrit dans son livre la muta-

tion non encore totalement accomplie de l'usager en citoyen. Il y décrit trois temps celui du combat juridique, de l'accusation puis celui de la concertation, de la représentation des malades et enfin celui de la conjugaison des valeurs démocratiques et de l'esprit du soin.

Ainsi, doit-on parler de démocratie en santé et non de démocratie sanitaire. L'épidémie de COVID a bien failli à certains moments nous conduire à accepter la « sanitarisée » de nos valeurs démocratiques ? La santé est vécue par des personnes. Le soin n'a-t-il pas pour objet de transformer le malade sidéré par sa maladie en patient qui a inscrit son accident de santé dans sa biographie, lui donnant tout son sens, lui permettant de retrouver sa responsabilité.

La démocratie en santé doit permettre de construire chaque jour les conditions fragiles du dialogue entre le savoir du professionnel et la connaissance très incarnée, du malade, de sa maladie.

Bertrand Galichon.



félicitations

Nous sommes honorés pour nous, et surtout pour lui, de vous rappeler que Nicolas Revel, directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, a remis les insignes de la Légion d'Honneur à Gérard Raymond, Président de France Assos Santé et vice-président de Coopération Santé, à Foix le 27 août 2022.

Merci pour son engagement et son investissement associatif assidu !

REVIVEZ EN REPLAY LES COLLOQUES DE COOPÉRATION SANTÉ



Aidants : un défi pour les entreprises (27 septembre 2022 au Medef)

<https://cooperationsante.fr/les-videos-du-colloque-aidants-un-defi-pour-les-entreprises/>

Cliquez ici

Antibiorésistances (5 octobre 2022 à l'Institut Curie)

<https://cooperationsante.fr/les-videos-du-colloque-antibioresistances/>

Cliquez ici